



**Bernard POUSSET**  
Député de l'Indre

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

Issoudun, le 18 novembre 2004

### **Modernisation des services publics en zone rurale : le député Bernard POUSSET interroge le Gouvernement**

Mardi 16 novembre, lors de la séance de questions orales au Gouvernement, le député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de l'Indre a pris la parole pour demander au secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire de clarifier la situation des services publics dans les territoires ruraux.

« Les services publics ont pour mission essentielle d'assurer l'accès de tous à ses prestations, sans discrimination sociale ou géographique, a estimé le député. Ils sont aussi, par le rôle qu'ils jouent auprès de tous nos concitoyens, les garants d'un lien social fort et important. Ceci est particulièrement visible et indispensable dans nos territoires ruraux. »

Bernard Pousset a ensuite souligné que nos services publics doivent s'adapter au mode de vie et aux nouvelles demandes des Français : « le développement des transports, et surtout les nouveaux modes de communications, conduisent naturellement à moderniser nos services publics pour améliorer le service rendu. Car aujourd'hui, l'implantation géographique traditionnelle des services publics ne répond plus toujours aux besoins. »

Surtout, le député a insisté sur la démagogie de ceux qui essayent d'instrumentaliser la question des services publics en oubliant de dire que lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils étaient eux-mêmes convaincus de la nécessité de ces évolutions : depuis 1981, sur les 6 perceptions qui ont été fermées dans l'Indre, 5 l'ont été sous des Gouvernements socialistes.

En réponse, le secrétaire d'Etat a rappelé que de nombreuses initiatives locales montrent que des solutions existent pour garantir les services publics : mise en réseau, regroupement, points multi-services, maisons de service, services à domicile. Par ailleurs, le projet de loi sur le développement des territoires ruraux impose, avant toute décision de restructuration, une réunion de concertation autour du préfet. Le Gouvernement a d'ores et déjà demandé aux préfets d'agir en ce sens.

**Bernard POUSSET**